

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 29 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, et le vingt-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian, Maire.

**Présents** : M. ROCHE Christian, Mme CHAZOT Catherine, M. DUMONT Éric, M. MARMEY Frédéric, M. CROS Maxime, Mme FAURIE Odile, M. CHASTAGNIER Guy, M. FOUREL Jean-Philippe, M. GACHE Raoul, Mme PANAYE Sylvia

**Absents Excusés** : M. SOZET Jacques, Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, M. BERT Jean-Michel, M. OLLIVIER Frédéric, M. NOUAILLE Olivier

**Secrétaire de séance** : M. CROS Maxime

Mme MOURIER-DUVIGNAUD K. a donné pouvoir à Mme CHAZOT C. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

M. SOZET J. a donné pouvoir à M. MARMEY F. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

M. NOUAILLE O. a donné pouvoir à M. DUMONT E. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Le compte rendu du conseil municipal du 15/02/2019 a été approuvé.

## **DELIBERATIONS**

### **A - - Compte administratif 2018 – Budget communal, Budget Assainissement, Budget Vente Energie Photovoltaïque et Budget Lotissement de Trévit**

Le maire présente les comptes administratifs 2017 du budget communal, du budget assainissement, du budget vente énergie photovoltaïque et du budget lotissement de Trévit distribués à chaque conseiller municipal.

Le maire sort pour permettre aux conseillers municipaux de s'exprimer par vote sur la gestion de l'année.

Mme CHAZOT Catherine recueille les votes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal
- Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement
- Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget vente énergie photovoltaïque
- Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement de Trévit

Dénomination

**COMMUNE DE PREAUX**

**DELIBERATION N°2019-016  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
BUDGET COMMUNAL**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	13
Votes	Contre 0 Pour 13
	Abstention 0

**EXERCICE 2018**

Date de la convocation : 25 mars 2018

Séance du 29 mars 20419 à 20 heures 30 minutes

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. ROCHE Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. ROCHE Christian, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		109218,39		30744,02	0,00	139962,41
Opérations de l'exercice	321995,46	473704,30	213901,86	206219,33	535897,32	679923,63
Totaux	321995,46	582922,69	213901,86	236963,35	535897,32	819886,04
Résultat de clôture		<b>260927,23</b>		<b>23061,49</b>		<b>283988,72</b>

Besoin de financement **0,00**  
Excédent de financement **23061,49**

Restes à réaliser **40733,00**

Besoin de financement **40733,00**  
Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement **17671,51**  
Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide affecter la somme de **17671,51** au compte 1068 Investissement  
**243255,72** au compte 002 Excédent de fonctionnement

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations M. ROCHE Christian, Mme CHAZOT Catherine, M. DUMONT Eric, M. MARMET Frédéric, M. GACHE Raoul, M. FOUREL Jean-Philippe, M. CROS Maxime, Mme FAURIE Odile, M. CHASTAGNIER Guy, Mme PANAYE Sylvia

Absents excusés : M. SOZET Jacques, Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, M. BERT Jean-Michel, M. NOUAILLE Olivier, M. OLLIVIER Frédéric

M. SOZET J. a donné pouvoir à M. MARMET F. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

M. NOUAILLE O. a donné pouvoir à M. DUMONT E. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

M. MOURIER-DUVIGNAUD K. a donné pouvoir à Mme CHAZOT C. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Pour expédition conforme,  
Le Maire : Christian ROCHE

Dénomination

**COMMUNE DE PRÉAUX**

DELIBERATION n°2019-017  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
**BUDGET ASSAINISSEMENT**

Nombre de membres en exercice		15
Nombre de membres présents		10
Nombre de suffrages exprimés		13
Votes		
Contre	0	Pour 13
Abstention	0	

**EXERCICE 2018**

Date de la convocation : 25 mars 2018  
Séance du 29 mars 2019 à 20 heures 30 minutes

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. ROCHE Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. ROCHE Christian, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés	14736,59			7084,4	14736,59	7084,4
Opérations de l'exercice	57324,23	59854,94	37490,51	36707,00	94814,74	96561,94
Totaux	72060,82	59854,94	37490,51	43791,40	109551,33	103646,34
Résultat de clôture	<b>12205,88</b>			<b>6300,89</b>	<b>5904,99</b>	<b>0</b>

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide affecter la somme de

au compte 1068 Investissement

au compte 002 Excédent de fonctionnement

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations M. ROCHE Christian, Mme CHAZOT Catherine, M. DUMONT Éric, M. MARMÉY Frédéric, M. GACHE Raoul, M. FOUREL Jean-Philippe, M. CROS Maxime, Mme FAURIE Odile, M. CHASTAGNIER Guy, Mme PANAYE Sylvia

Absents excusés : M. SOZET Jacques, Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, M. BERT Jean-Michel, M. NOUAÏLE Olivier, M. OLLIVIER Frédéric

M. SOZET J. a donné pouvoir à M. MARMÉY F. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

M. NOUAÏLE O. a donné pouvoir à M. DUMONT E. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

M. MOURIER-DUVIGNAUD K. a donné pouvoir à Mme CHAZOT C. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Pour expédition conforme,  
Le Maire : Christian ROCHE

Dénomination

**COMMUNE DE PREAUX**

DELIBERATION n°2019-018  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
**BUDGET VENTE ENERGIE - PHOTOVOLTAIQUE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	13
Voies	Contre 0 Pour 13
	Abstention 0

**EXERCICE 2018**

Date de la convocation : 25 mars 2019

Séance du mars 2019 à 20 heures 30 minutes

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. ROCHE Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. ROCHE Christian, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		11682,64		1912,64	0,00	13595,28
Opérations de l'exercice	8428,80	10005,98	5684,00	5957,72	14112,80	15963,7
Total	8428,80	21688,62	5684,00	7870,36	14112,80	29558,98
Résultat de clôture		<b>13259,82</b>		<b>2186,36</b>		<b>15446,18</b>

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide affecter la somme de

au compte 1068 Investissement  
au compte 002 Excédent de fonctionnement

**13259,82**

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations M. ROCHE Christian, Mme CHAZOT Catherine, M. DUMONT Eric, M. MARMY Frédéric, M. GACHE Raoul, M. FOUREL Jean-Philippe, M. CROS Maxime, Mme FAURIE Odile, M. CHASTAGNIER Guy, Mme PANAYE Sylvia

Absents excusés : M. SOZET Jacques, Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, M. BERT Jean-Michel, M. NOUAILLE Olivier, M. OLLIVIER Frédéric

M. SOZET J. a donné pouvoir à M. MARMY F. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

M. NOUAILLE O. a donné pouvoir à M. DUMONT E. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

M. MOURIER-DUVIGNAUD K. a donné pouvoir à Mme CHAZOT C. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Pour expédition conforme,  
Le Maire : Christian ROCHE

Dénomination  
**COMMUNE DE PRÉAUX**

DELIBERATION n°2019-019  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
**BUDGET LOTISSEMENT DE TREVIT**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	13
Votes	Contre 0 Pour 13
	Abstention 0

**EXERCICE 2018**

Date de la convocation : 25 mars 2019  
Séance du 29 mars 2019 à 20 heures 30 minutes

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. ROCHE Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. ROCHE Christian, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		3405,76				3405,76
Opérations de l'exercice	1,46	0,00			1,46	0,00
Totaux	1,46	3405,76			1,46	3405,76
Résultat de clôture		<b>3404,30</b>				<b>3404,30</b>

Besoin de financement	
Excédent de financement	
Restes à réaliser	
Besoin de financement	
Excédent de financement des restes à réaliser	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide affecter la somme de	au compte 1068 Investissement
	au compte 002 Excédent de fonctionnement
	<b>3404,30</b>

- 3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;
- Ont signé au registre des délibérations M. ROCHE Christian, Mme CHAZOT Catherine, M. DUMONT Eric, M. MARMY Frédéric, M. GACHE Raoul, M. FOUREL Jean-Philippe, M. CROS Maxime, Mme FAURIE Odile, M. CHASTAGNIER Guy, Mme PANAYE Sylvia
- Absents excusés : M. SOZET Jacques, Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, M. BERT Jean-Michel, M. NOUAÏLE Olivier, M. OLLIVIER Frédéric
- M. SOZET J. a donné pouvoir à M. MARMY F. pour voter en son nom au cours de cette réunion.
- M. NOUAÏLE O. a donné pouvoir à M. DUMONT E. pour voter en son nom au cours de cette réunion.
- M. MOURIER-DUVIGNAUD K. a donné pouvoir à Mme CHAZOT C. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Pour expédition conforme,  
Le Maire : Christian ROCHE

## **B - Compte de Gestion 2018 – Budget communal, Budget Assainissement, Budget Vente Energie, Photovoltaïque et Budget Lotissement de Trévit**

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget communal
- Approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget assainissement
- Approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget vente énergie photovoltaïque
- Approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget lotissement de Trévit

Le maire fait part au conseil municipal que les comptes de la commune sont bons avec une capacité d'investissement dans les années futures, et un endettement maîtrisé.

## **C - Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le maire présente au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner :

- demande située 440 Chemin de la Pugnette parcelle AE 267 de 990 m<sup>2</sup>

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas préempter ces parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas préempter la parcelle référencée ci-dessus.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

## **D - Portail sous le préau au parc public de la salle des fêtes**

Le maire expose au conseil municipal de la nécessité de prévoir le changement du portail du préau au parc public de la salle des fêtes qui est en très mauvais état.

Il présente le devis de l'Eurl MICHELAS Yves Menuiserie Charpente de Roiffieux (Ardèche) d'un montant de 675.20 euros HT soit 810.24 euros TTC pour la fourniture et la pose du portail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le devis de l'Eurl MICHELAS Yves Menuiserie Charpente de Roiffieux (Ardèche) d'un montant de 675.20 euros HT soit 810.24 euros TTC pour la fourniture et la pose du portail.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

## **E - Transfert obligatoire des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020 –Minorité de blocage**

*Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;*

*Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes du Val d'Ay.*

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- D'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date. Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.

- Et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de Communes du Val d'Ay ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de ces compétences à la Communauté de Communes du Val d'Ay au 1er janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1er juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1er janvier 2026, du transfert de ces compétences.

A cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1er juillet 2019, s'opposer au transfert de la compétence eau potable et de la compétence assainissement des eaux usées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté de Communes du Val d'Ay au 1er janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes du Val d'Ay au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

#### **F - Demande de participation financière – sortie scolaire – cycle 1, 2 et 3 à Saint-Péray**

Monsieur le maire présente la demande de participation financière de Mme MOTTET Marie-Claire Directrice de l'Ecole Publique de Préaux pour une sortie scolaire à Saint-Péray le jeudi 20 juin 2019 pour les trois classes de l'école.

Le maire présente le plan de financement prévisionnel de la sortie à savoir :

- Coût total : 1475 euros
- Participation financière des familles : 207 euros
- Participation financière de l'association Ecole Plus : 634 euros
- Participation financière sollicitée à la commune : 634 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 634 euros pour la sortie scolaire à Saint-Péray le jeudi 20 juin 2019 (69 élèves).
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

### **G - Convention pour le recouvrement des redevances & taxes d'assainissement collectif**

M. le maire fait lecture au conseil municipal de la convention pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif proposée par la SAUR.

Cette convention sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 jusqu'au 31 décembre 2028.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à signer la convention entre la commune de Préaux et la Société SAUR pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

### **H - Convention pour l'utilisation de la salle communale de la mairie**

M. le maire présente au conseil municipal "le Parentibulle" : Service aux familles proposé par l'association ACEPP ADeHL, le Parentibulle sillonne, une fois par semaine, les routes de l'Ardèche verte, de Serrières à St Félicien.

Il s'installera à Préaux dans la salle de la mairie, de 9h30 à 12h, un lundi matin par mois.

Les professionnelles du Parentibulle aménagent des espaces de jeux, installent un coin documentation et un coin café, et accueillent les parents (ou grands-parents, ou futurs parents) avec ou sans leurs enfants, pour un moment de jeu, de détente, de partage, pour une pause.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à signer la convention entre la commune de Préaux et l'association ACEPP ADeH pour l'utilisation de la salle communale de la mairie.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.



# DIVERSES INFORMATIONS

## a) Compte rendu du conseil d'école en date du 22 mars 2019

M. MARMEY Frédéric fait part au conseil du compte rendu du dernier conseil d'école du 22 mars 2019. Plusieurs points ont été abordés :

- \* Bilan des sorties et des projets effectués dans les classes (sortie à l'arche des métiers, au festival du cinéma, ½ journée prévention routière, projet bande Dessiné, projet de journal),
- \* Projet en cours (cirque, spectacle de fin d'année, sortie scolaire à Saint-Péray, projet piscine pour l'année scolaire prochaine),
- \* Présentation des nouveaux PC,
- \* Locaux : demande de travaux à réaliser par la mairie,
- \* Points sur les effectifs

## b) Centre de soins infirmiers de Satillieu

Le maire fait part au conseil municipal de la lettre ouverte des salariés du Centre de Soins Infirmiers de Satillieu expliquant la situation actuelle du centre de soins infirmiers. Ils continuent de déplorer la cartographie de l'ARS qui ne les référence toujours pas en tant que professionnels de terrain.

## c) Divers

### • Arrêté préfectoral autorisant la destruction des sangliers

M. GACHE Raoul, conseiller municipal, demande au maire à ce que l'arrêté préfectoral chargeant un lieutenant de louveterie de détruire les sangliers compromettant la sécurité et les cultures, soit sous forme de battue, soit individuellement, soit par tir à l'affût, soit par tir de nuit à l'affût sur le territoire de la commune de Préaux soit affiché en mairie afin d'avertir la population. L'opération a lieu du 04 mars au 04 avril 2019.

### • Adressage postal

M. MARMEY Frédéric remercie les conseillers municipaux qui ont aidé à distribuer les plaques d'adressage postal. Il précise que l'entreprise « L'Entrepreneur du Paysage » a terminé la pose des panneaux des chemins sur poteau, il reste à poser les panneaux au mur.

Il précise que nous venons de nous apercevoir que la numérotation des habitations situées Routes des Hubacs est erronée. La dernière maison située sur la commune de Saint Jeure d'Ay a le numéro 1096 Routes des Hubacs et pour Préaux la numérotation commence à 715 ce qui n'est pas logique car le point de départ est le même. Nous avons informé les habitants concernés afin qu'ils n'informent pas leurs organismes, et qu'ils ne posent pas leurs plaques. La commune va devoir contacter le bureau d'études afin qu'il recalcule et définitive la bonne numérotation, et faire faire des nouvelles plaques.

- **Voirie**

M. MARMEY Frédéric informe le conseil que le programme voirie est en cours de chiffrage, et que la commission sera invitée prochainement pour définir le programme voirie 2019.

Le conseil prend acte de toutes ces informations.

Le maire lève la séance à 22 h 05

Le Maire : Christian ROCHE



The image shows the official seal of the Municipality of Préalès on the left, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE PRÉAUX' and '07230 (GARDONNE)'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Roché'.